CAP AZUR
CÔTE • ALPES PROVENCE
Pôle Métropolitain

GUIDE DU TRI Alpes d'Azur

NOUVEAU

Dès octobre 2020,
tous les emballages se trient !

Alpes d'azur
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LE TRI, MA SECONDE NATURE

SOMMAIRE

Editorial 3

Pour commencer 4

Papier 5

Emballages 6

Verre 8

Textiles 9

Déchets organiques 10

Piles et ampoules 12

Déchets résiduels 13

Déchets occasionnels 14

Halte aux idées reçues 16

Trier c'est bien... réduire c'est mieux ! 18

ALPES D'AZUR

La création de la communauté de communes Alpes d'Azur en 2014 m'a amené à proposer une politique ambitieuse en faveur du développement durable de la protection et de la valorisation des espaces naturels. Cette démarche environnementale a déjà fait l'objet de nombreuses labellisations et récompenses: Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE), Rivières Sauvages, Trophées Climat Energie, Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)...

Aussi, Alpes d'Azur agit depuis plusieurs années pour lutter, à son échelle, contre le réchauffement climatique : installation de chaudières bois dans les écoles, mise en service de voitures et vélos électriques, rénovation énergétique des bâtiments, mise en place de panneaux solaires...

Dans le cadre de la gestion des déchets, nous avons livré les nouveaux équipements de collecte dans l'Estéron et le Moyen Var, lancé l'opération Familles Zéro Déchet, organisé la distribution de composteurs individuels et des actions de sensibilisation. Avec l'association Earthwake, présidée par Samuel Le Bihan, nous expérimentons dans les camions de collecte le gazole produit à partir de déchets plastiques par Christofer Costes avec la Chrysalis.

A présent, j'ai le plaisir de vous annoncer l'extension de la consigne de tri sur notre territoire. Désormais, tous les emballages se trient !

Les nouvelles consignes vont faciliter le tri au sein de votre foyer et permettront, je l'espère, de réduire la quantité de déchets produite sur le territoire. Ce guide, que j'ai voulu simple et ludique, va vous accompagner dans ce changement et vous apporter des réponses précises aux questions que vous vous posez au quotidien.

Vous y retrouverez les consignes de tri pour chaque type de déchet, des conseils pour adopter les bons gestes ainsi qu'un rappel des erreurs fréquentes à ne plus commettre.

Bonne lecture et bon tri,

Le président de la Communauté de Communes Alpes d'Azur

POUR COMMENCER

La collecte des déchets se fait par **points d'apport volontaire.**
Sur chaque point, les trois flux (déchets résiduels, verre, emballages et papiers) sont présents pour faciliter le geste de tri.

Retrouvez tous les points d'apport volontaire du territoire sur **www.consignesdetri.fr**

En 2018, plus de 4000 tonnes de déchets ont été collectées par les équipes d'Alpes d'Azur sur l'ensemble du territoire*. Pour référence, cela représente :

	Alpes d'Azur (kg/hab)	Moyenne nationale (kg/hab)
Verre	37	32
Ordures Ménagères	325	192
Emballages et Papiers	53	47
TOTAL	421	271

Avec le compostage, les nouvelles consignes de tri et l'amélioration du geste de tri, c'est près de la moitié des ordures ménagères qui pourrait être évitée et jusqu'à 1600 tonnes de déchets en plus par an qui pourraient être valorisés.

Alors n'attendons plus et apprenons à mieux trier pour réduire nos poubelles !

* Données issues du rapport 2018 du SMED

PAPIERS

JOURNAUX, MAGAZINES ET CATALOGUES

PROSPECTUS ET ENVELOPPES

LIVRES ET CAHIERS

LES INTERDITS

- Mouchoirs
- Essuis tout
- Lingettes jetables
- Papier photo

Déposez-les **en vrac.**

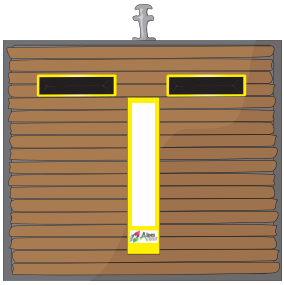

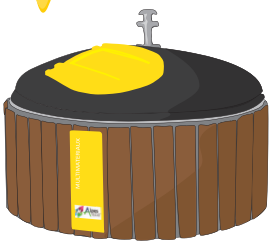

INFOS +

- Inutile d'enlever les spirales des cahiers, les fenêtres des enveloppes ou les agrafes. Les papiers contenus dans les pochettes plastiques doivent en revanche être enlevés.
- Les papiers d'emballage (sacs et sachets en papier) sont recyclables.

EMBALLAGES

BRIQUES ET EMBALLAGES EN CARTON

- Petites et grandes briques
- Suremballages en carton
- Cartons à pizza
- Rouleaux de papier toilette

BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE

- Bouteilles d'eau, de soda, d'huile
- Flacons de liquide vaisselle, lessive
- Flacons de cosmétique

EMBALLAGES MÉTALLIQUES

- Boîtes en métal, conserves, cannettes
- Bouteilles métalliques et aérosols
- Barquettes et feuilles en aluminium
- Dosettes métalliques
- Couvercles, opercules et capsules
- Tubes cosmétiques en métal

INFOS +

- Inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider.
- Les bouteilles et flacons peuvent être déposés avec leurs bouchons.
- Les gros cartons doivent être déposés en déchèterie ou présentés à la collecte des encombrants.

NOUVEAU
Tous les emballages se trient !

EN PLUS

POTS ET TUBES EN PLASTIQUE

SACS ET SACHETS EN PLASTIQUE

FILMS EN PLASTIQUE

BARQUETTES EN PLASTIQUE

Déposez-les **vidés**, **en vrac** et **non emboîtés**.

LES INTERDITS

- Objets hors emballages
- Verre
- Matériel médical (gants, masques, seringues...)
- Déchets dangereux

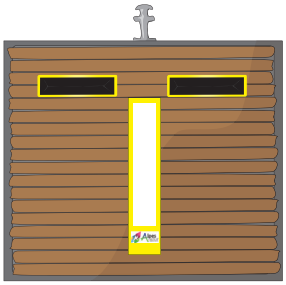

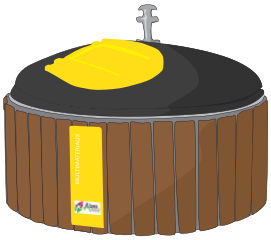

VERRE

FLACONS ET BOCAUX

BOUTEILLES EN VERRE

POTS EN VERRE

Déposez-les
en vrac sans bouchons ni couvercles.

LES INTERDITS

- Vaisselle
- Faïence
- Miroirs
- Céramiques
- Ampoules

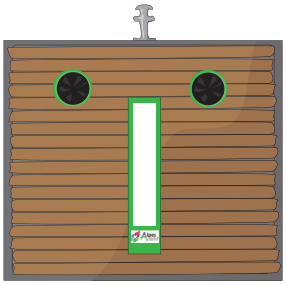

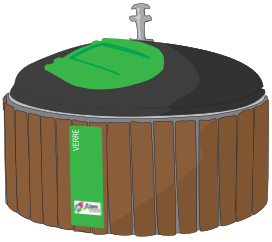

INFOS +

- Inutile de laver vos emballages en verre et d'enlever les étiquettes.
- Les couvercles en plastique ou en métal vont dans la poubelle jaune. Les bouchons en liège vont dans la poubelle grise.
- La vaisselle, même en verre, doit être jetée dans la poubelle grise, car elle ne fond pas à la même température que le verre d'emballage.

TEXTILES

VÊTEMENTS ET SOUS-VÊTEMENTS

CHAUSSURES ET ACCESSOIRES

Déposez-les
dans des sacs fermés.
Les chaussures doivent être attachées par paire.

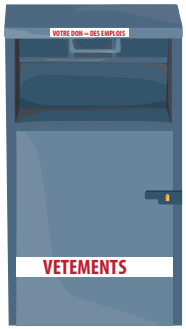

LINGE DE MAISON

LES INTERDITS

- Textiles souillés (peinture, graisse, produits chimiques...)
- Textiles humides

INFOS +

- Tous les textiles sont acceptés, quelque soit leur état d'usure. Toutefois, s'ils sont souillés, jetez-les dans la poubelle grise. Les textiles humides entrainent un risque de moisissure.
- 23 conteneurs sont répartis sur le territoire. Trouvez le conteneur le plus proche sur www.lafibredutri.fr/je-depose

DECHETS ORGANIQUES

Qu'est ce que le compostage ?

Le compostage est un processus naturel grâce auquel des matériaux biodégradables sont transformés par l'action des micro-organismes du sol en un engrais appelé «compost». Mis au pied de vos plantes, le compost va apporter les éléments nécessaires à leur bonne croissance.

Pourquoi composter ?

Le compostage est un acte éco-responsable. Il permet de réduire la quantité de déchets à traiter tout en permettant le retour au sol de la matière organique.

DÉCHETS DE CUISINE (MATIÈRE HUMIDE)

- Epluchures
- Fruits et légumes gâtés
- Fromage et croûtes de fromage
- Filtres et marc de café
- Sachets de thé
- Restes de repas
- Coquilles d'oeuf
- Pain rassis
- Essuie-tout et mouchoirs
- Cartons déchirés

Vous disposez d'un jardin, pensez au compostage !

DÉCHETS DE JARDIN (MATIÈRE SÈCHE)

- Feuilles mortes sèches
- Fleurs fanées
- Branches broyées
- Brindilles

Pour équilibrer votre compost, mélangez :
1/3 de matière sèche avec
2/3 de matière humide

INFOS +

- Alpes d'Azur met gratuitement à votre disposition des composteurs individuels. Pour en bénéficier, contactez-nous au 04.93.05.02.81 ou par mail : secretariat@alpesdazur.fr
- Retrouvez toutes les informations dans le guide du compostage de CAP AZUR disponible en mairie ou sur : www.smed06.fr

PILES ET AMPOULES

PILES

AMPOULES À LED

PETITES BATTERIES

TUBES FLUORESCENTS ET NÉONS

Déposez-les
dans **bornes situées dans les grandes surfaces, les mairies et les déchèteries.**

Déchèterie

INFOS +

- Les piles et les ampoules contiennent des métaux lourds qui nécéssitent un traitement spécial. Bien triés, ces métaux peuvent être valorisés.
- Trouvez la borne de collecte la plus proche sur :
  www.jerecyclemespiles.com www.ecosystem.eco

DECHETS RESIDUELS

OBJETS CASSÉS (non électriques) OU JETABLES

LES INTERDITS

- Piles et ampoules
- Appareils électriques ou électroniques
- Déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)

PAPIERS SOUILLÉS, MOUCHOIRS, COTONS-TIGES, PRODUITS HYGIÉNIQUES, COUCHES-CULOTTE

Déposez-les dans des sacs **bien fermés.**

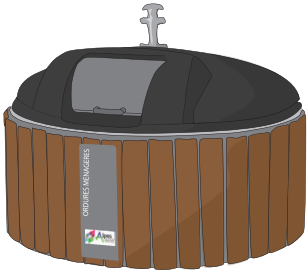

INFOS +

- Les dépôts de déchets au sol, en dehors des contenants prévus à cet effet, sont interdits.
- Les appareils électriques et électroniques doivent être amenés en déchèterie.

DECHETS OCCASIONNELS

Les déchets ménagers dits «occasionnels» sont tous les déchets qui ne peuvent pas être pris en compte par la collecte des ordures ménagères classique.

Les déchets occasionnels sont à amener en déchèterie, où ils y sont traités de manière adaptée.

Les déchèteries du territoire Alpes d'Azur :

Puget-Théniers

Du mardi au samedi
de 8h à 12h et de 14h à 17h

06.29.11.70.90

RN 6202 - Quartier Le Gralet

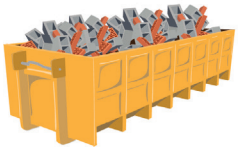

Roquestéron

Lundi, mardi, jeudi, vendredi
de 8h45 à 11h45 et de 13h45 à 16h
Mercredi
de 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 17h
Samedi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Lieu-dit La Traverse

Valberg

Du lundi au samedi
de 8h à 12h et de 14h à 17h

06.25.64.55.74

RD 28 - Lieu-dit «Les Charmes»

DECHETS ACCEPTES

CANAPÉ, MATELAS

MÉTAUX

CARTONS

PNEUS

MOBILIERS

GRAVATS

DÉCHETS VERTS

VERRES PLATS

AMPOULES

BOIS

TEXTILES

MOQUETTES, TAPIS

DÉCHETS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

PILES, BATTERIES

BOUTEILLES DE GAZ

HUILES DE VIDANGE ET DE FRITURE

PEINTURES

HYDROCARBURES ET PÉTROLE

RADIOGRAPHIES

AÉROSOLS, PESTICIDES

Tous les produits portant ces symboles d'avertissement :

INFOS +

- Retrouvez toutes les informations dans le guide des déchèteries de CAP AZUR disponible en mairie ou sur : www.smed06.fr
- Pour connaitre les modalités de collecte des encombrants, rapprochez-vous de votre mairie.

HALTE AUX IDEES REÇUES

Ça sert à rien de trier, tous les déchets finissent dans le même camion !

Les véhicules en charge de la collecte sélective et des ordures ménagères sont les mêmes mais selon le jour, **leurs collectes varient**.

Certains véhicules de collecte sont également équipés d'un double compartiment pour limiter les déplacements vers les endroits les plus reculés.

Les déchets ne sont donc en aucun cas mélangés !

Il faut mettre ses emballages dans un sac avant de les jeter les conteneurs jaunes !

Surtout pas ! Cela complique le travail des trieurs et, si **le sac est opaque, il sera systématiquement écarté** car considéré comme rempli de déchets résiduels.

À quoi ça sert de trier, les déchets finissent tous en Asie !

Sur les 3 millions de tonnes d'emballages ménagers recyclées chaque année, **99% sont recyclées en France et en Europe** et seulement 1% l'est ailleurs dans le monde*.

* source : CITEO

Et puis de toute façon, on ne sait même pas ce que deviennent les déchets une fois collectés !

Emballages et Papiers

Au centre de tri, les matériaux sont séparés par catégorie (plastique, papier, carton, acier, aluminium) et servent ensuite à fabriquer de nouveaux objets :

Verre

Une fois triée, une bouteille en verre redevient une bouteille en verre.

Son recyclage permet d'économiser des matières premières et de l'énergie.

Piles et Ampoules

Jusqu'à 80% des métaux contenus dans les piles et les petites batteries sont extraits et réutilisés.

Les ampoules, composées majoritairement de verre et de métaux, se recyclent à 90% de leur poids.

Textiles

Les textiles récoltés encore utilisables sont revendus en friperies ou distribués à des associations pour les plus démunis.

Les textiles abimés sont recyclés en chiffons ou transformés en isolant pour les bâtiments.

Déchets occasionnels

Plus de 70% des déchets déposés en déchèterie sont triés et recyclés.

Les déchets élèctriques et électroniques suivent une filière spécifique pour être réparés, réutilisés ou recyclés.

TRIER c'est bien...

Le saviez-vous ?

En 40 ans, la quantité de déchets produite en France a doublé*.

En cause ?

L'omniprésence des emballages et des produits jetables dans notre quotidien.
Ces objets demandent beaucoup de ressources naturelles pour les fabriquer.

Produire moins de déchets, permet donc d'économiser les matières premières !

Découvrez 7 astuces pour réduire vos déchets :

1 Apposez un «Stop pub» sur votre boîte aux lettres

Un simple autocollant «stop pub» vous permettra de refuser la publicité papier et d'éviter jusqu'à 30kg de prospectus par an et par foyer.

2 Réduisez vos impressions

Imprimez en recto-verso et pensez à enlever les éléments inutiles des pages (pubs, images...) pour optimiser l'espace.

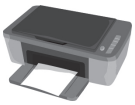

3 Pensez à prendre un cabas pour vos courses

Prenez l'habitude de refuser les sacs plastiques lorsqu'ils ne sont pas utiles et réutilisez vos cabas qui sont plus solides et durent plus longtemps.

* source : ADEME

REDUIRE c'est mieux !

4 Privilégiez les produits en vrac et limitez les emballages

Préférez les produits vendus au détail, en vrac ou à la coupe.
Optez pour les grands formats et les produits qui ne sont pas sur-emballés.
Pensez également aux éco-recharges qui diminuent la quantité d'emballage de 50 à 70% par rapport aux conteneurs classiques.

5 Trouvez des alternatives réutilisables

Utilisez par exemple un mug ou une tasse pour remplacer un gobelet jetable.
Remplacez le cellophane et l'aluminium par des boîtes pour conserver vos aliments, ou troquez votre bouteille jetable pour une gourde.

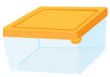

6 Limitez le gaspillage alimentaire

Pour éviter de jeter des aliments, faites une liste de course et n'achetez que le nécessaire en quantités adaptées. Rangez astucieusement votre réfrigérateur en mettant les aliments au bon endroit en fonction des zones de fraîcheur et de leurs dates de péremption. Placez vos aliments dans des boîtes fermées pour augmenter leur conservation et apprenez à cuisiner les restes.

7 Ne jetez plus vos objets

Prenez le réflexe de réparer les objets cassés avant d'envisager de les jeter.
Les objets dont vous ne vous servez plus peuvent encore être utiles à d'autres personnes: revendez-les ou donnez-les.

CAP AZUR
CÔTE - ALPES PROVENCE
Pôle Métropolitain

Une question concernant la collecte ou le tri de vos déchets?

04.93.05.02.81

secretariat@alpesdazur.fr

Une question concernant les déchèteries?

04.22.10.65.47

contact@smed06.fr

www.smed06.fr

AIGLUN
ASCROS
AUVARE
BEUIL
CHATEAUNEUF D'ENTRAUNES
LA CROIX-SUR-ROUDOULE
CUEBRIS
DALUIS
ENTRAUNES
GUILLAUMES
LIEUCHE
MALAUSSENE
MASSOINS
LA PENNE
PEONE
PIERLAS
PIERREFEU
PUGET-ROSTANG
PUGET-THENIERS
REVEST-LES-ROCHES
RIGAUD
ROQUESTERON
SAINT-ANTONIN
SAINT-LEGER
SAINT-MARTIN D'ENTRAUNES
SALLAGRIFFON
SAUZE
SIGALE
THIERY
TOUDON
TOUET-SUR-VAR
TOURETTE-DU-CHATEAU
VILLARS-SUR-VAR
VILLENEUVE D'ENTRAUNES

Ne pas jeter sur la voie publique © CCAA 2020

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES 06

smed
syndicat mixte d'élimination des déchets

CITEO
Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

Alpes d'azur
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES